

JUDO GRAND DOLE

47 avenue Victor HUGO
39500 TAVAUX

Site : <https://judoclubtavellois.ffjudo.com>

Mail : judoclub.tavellois@gmail.com

<https://www.facebook.com/jctavaux>

<https://www.instagram.com/jctavaux>

Président : Fabien SION

Secrétaire : Audrey SCHINDLER

Trésorier : Damien BENCETTI

Professeurs Diplômés d'Etat : Ludovic Michelet (6^{ème} dan), 06.69.27.45.23

Professeur BP : Remi MEUGIN (2ème dan)

Secrétaire adjoint : Christelle REBELLO

Trésorier adjoint : Charlène JEANNET

Professeur CAF : Thierry GRANTE (2ème dan)

Label Argent et Para-Judo de la FFJDA / Affiliation FFJDA CL390190

SAISON 2025/2026

Informations et inscriptions aux horaires des cours (voir ci-dessous) et aux permanences du Vendredi 29 Aout de 16h à 19h (à Tavaux) et du mercredi 03 septembre 2025 de 16h45 à 19h.

Pièces à produire : le dossier comprend : 1 certificat médical obligatoire « lire infos au verso », 1 passeport de Judo, le paiement (licence + cotisation), la signature obligatoire du bordereau de Licence et de la fiche de renseignements attestant la prise de connaissance du règlement intérieur (signature d'un parent pour les mineurs) et une adresse mail.

Apportez votre passeport afin de le mettre en règle. Dès la 1^{ère} année de judo, pour les judokas nés en 2017 et avant, **le passeport est obligatoire**. Il est valable 8 ans, son prix est de 8€ et prévoir une photo d'identité.

ATTENTION : pour des raisons d'assurance LE JUDOKA ne pourra MONTER SUR LE TATAMI qu'une fois sa LICENCE REGLEE et son dossier complet.

Reprise des cours le **Mercredi 03 septembre 2025** aux horaires suivants et nouveaux lieux :

ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	LUNDI	MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI	
		Dole	Petit Noir	Foucherans	Pierre de Bresse	Dole	Foucherans	Dole
2023 2022	BABY MOTRICITE avec accompagnant			Judo 11h15 à 11h45				
2022 2021 2020	EVEIL JUDO		Judo 17h à 18h		Judo 16h15 à 17h15	Judo 16h45 à 17h30		
2019 2018 2017 2016 2015 2014	MINI POUSSINS 1 MINI POUSSINS 2 POUSSINS 1 POUSSINS 2 BENJAMIN 1 BENJAMIN 2	Judo 18h à 19h	Judo 18h à 19h		Judo 17h30 à 18h45	Judo 17h30 à 18h30 Judo 18h30 à 19h30	Judo 18h à 19h	
2013 2012 2011 2010 2009	MINIMES 1 MINIMES 2 CADETS							
2008 2007 2006	JUNIORS	Judo 19h à 20h15			Judo 19h à 21h Taïso 19h à 20h	Judo loisirs, Ju Jitsu, Ju Jitsu combat 19h30 à 20h45	Taïso 17h30 à 18h30	Judo 19h15 à 21h15 Circuit Training 19h15 à 20h15
2005 et plus	SENIORS / VETERANS							

LIEUX DES DIFFERENTS COURS :

Dole : Gymnase Quentin Fillon Maillet, 119 rue Alsace Lorraine

Foucherans : Salle Belin, 27 rue des Anciennes Forges

Petit Noir : Salle des fêtes, rue Lavigne

Pierre de Bresse : Maison Andrée Berry, 2 rue des Potiers

TARIFS :

BABY MOTRICITE (2023/2022) // EVEIL JUDO (2022/2021/2020)	150 €	Tarif unique
MINI POUSSINS (2019/2018) // POUSSINS (2017/2016) // BENJAMINS (2015/2014)	170€	Moins 10 Euros à partir du 2 ^{ème} Judoka de la même famille
MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS (2013 ET AVANT)	195€	Moins 10 Euros à partir du 2 ^{ème} Judoka de la même famille
 PETIT NOIR et PIERRE DE BRESSE (tarif précédent à 170€)	175€	
CIRCUIT TRAINING UNIQUEMENT : sans cours de Judo comme entraînement car déjà inclus (2013 ET AVANT)	150 €	Tarif unique
TAISO	105€	Tarif unique
CLUB EXTERIEUR (1 cours par semaine) ou SANS COURS avec licence du club	60€	Tarif unique

A noter : possibilité de paiement par Carte Bleu, par Chèques (possibilité en 3 fois sur septembre/octobre/novembre) ou espèces en une fois.

Les Chèques Vacances et les coupons sports ANCV sont acceptés.

Si vous bénéficiez du BON CAF, apportez-le afin que nous le remplissions.

Aide de l'Etat de 70 € (opération Pass'Sport) à fournir à l'inscription pour déduction et avant les vacances d'octobre.

Cette aide est modifiée cette année par l'état et concerne dorénavant :

- Les jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS),
- Les jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH)
- Les étudiants boursiers ou bénéficiaire d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, et les étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025.2026

Vous devez présenter lors de l'inscription, le courrier reçu, pour bénéficier de l'aide.

INFORMATIONS IMPORTANTES

VENTE : **KIMONO** neuf ou d'occasion.

REGLEMENT INTERIEUR : un règlement intérieur est en vigueur, vous pouvez le consulter au club.

CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les mineurs : Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique : Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

Pour les majeurs : Certificat médical obligatoire pour l'obtention d'une 1ère licence (nouveau licencié). Dans le cadre d'un renouvellement de licence, le certificat reste valable 3 ans, sauf lorsque la personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

Le certificat médical porté sur le passeport sportif du pratiquant doit indiquer la date d'établissement du certificat, le cachet et la signature du médecin.

Le certificat médical du médecin sur feuille libre doit mentionner la formule : « **Absence de contre indication apparente à la pratique du judo en compétition** ».

HYGIENE : les judokas doivent se munir de zooris ou de claquettes pour se déplacer du vestiaire au tatami et en cas de saignement merci de bien vouloir faire le nécessaire pour nettoyer les taches (tatamis ou toilettes). Pour les plus petits, merci aux parents d'emmener leurs enfants aux toilettes avant chaque cours.

DEROULEMENT DES COURS : il n'est pas souhaitable que les parents restent dans le dojo pendant les cours ; en effet les enfants sont distraits et ne peuvent pas être attentifs à l'enseignement qui leur est dispensé.

CEINTURE : Ne jamais la laver en machine, coudre ses bouts afin qu'elle ne s'effiloche pas.
& Ne pas couper (si elle vous paraît trop longue voir avec le professeur)

COUPONS REPONSES : il est demandé aux parents de rendre impérativement les coupons réponses des rencontres amicales ou officielles dans les délais indiqués et ce même si l'enfant ne participe pas.

Le respect de cette simple formalité (qui prend peu de temps) permet de communiquer à l'avance comme il se doit le nom des participants au club organisateur et ainsi réduire considérablement le temps d'attente au début des compétitions.

INFORMATIONS : vous recevrez régulièrement les informations concernant la vie du club **par mail, par les groupes Whatsapp, et sur Facebook.**

Durant les Vacances des stages sont proposés pour les enfants
(pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exceptions).